

**CAP des ATTACHÉS d'ADMINISTRATION des AFFAIRES SOCIALES
du 11 avril 2012**

Déclaration liminaire de l'UNSA

Avant de commencer l'examen des points inscrits à cette CAP, les représentants de l'UNSA vont continuer à appeler votre attention par cette déclaration liminaire sur :

- la gestion de leur corps, peu transparente, et une GPEC encore « balbutiante » mais également un non suivi d'une CAP à une autre des propositions faites par les services. *Il nous semble dans ces cas là qu'il appartient à l'AC de jouer son rôle de régulateur et de rappel des engagements pris antérieurement, à des chefs de service « oublieux » de leur proposition précédente. Le délai entre pré- CAP et CAP pourrait servir puisque parfois nous voyons « arriver » des noms non prévus en pré- CAP !*
- les dysfonctionnements entre les secteurs d'un corps commun « écartelé » entre les méthodes et les choix différents entraînés par cette dichotomie
- l'antagonisme « artificiel », créé par l'administration entre les corps de contrôle et les corps communs laissant des traces ensuite dans le collectif du travail
- la place réelle faite aux AAAS dans les S/D et en AC avec les regroupements de service et les métiers qui leur sont réservés et la non- adéquation fréquente entre les fiches de poste initiales et la réalité « du terrain » !
- le turn- over important des jeunes attachés en DIRECCTE, en DDI, en ARS et en AC et l'arrivée sur des postes d'avancement d'attachés d'autres départements ministériels : quel est le bilan des arrivants et des sortants à poste égal ?

Le secteur « travail » est particulièrement « touché » par ce phénomène, qui n'arrange en rien le collectif du travail, qui entraîne une pyramide du corps inversée, et les risques de souffrance au travail subis de plus en plus par les attachés.

- la question des primes et la mise en place de la PFR !!!, qui posera très vite la gestion des mutations en S/D pour les célibataires géographiques et de « l'immobilisme sur les postes » en AC, et qui souligne un retard évident entre le secteur « travail et le secteur « santé, des différences notables entre AC et S/D (gare au tropisme parisien !).
- Un véritable accompagnement professionnel dans la progression des carrières : une mise en place des formations au poste adéquates, des entretiens professionnels montrant un véritable encadrement managérial, qui apprend mais qui ne « casse » pas l'AAAS.

- **Le problème des mutations** devenues quasiment impossibles et la difficulté à prendre en compte les droits des agents avec des vacances de poste changeantes.

Nous nous étonnons de nouveau de voir autant de postes emploi et donc affectés en toute logique prioritairement aux attachés, octroyés à des inspecteurs du travail.

Devant l'absence de clarté quant aux motifs ayant conduit l'administration à retenir des candidatures IT plutôt que des candidatures d'AAAS, nous vous demandons des précisions quant à ces motifs. Ce manque de transparence dans la gestion des deux corps porte préjudice tant aux attachés qu'aux IT puisque cette opacité entretenue conduit nécessairement les uns comme les autres à soupçonner l'arbitraire et à entretenir un climat malsain dans les services.

Les motifs prioritaires prévus par la Loi 84-16 sont essentiellement le rapprochement de conjoint c'est-à-dire mariés ou pacsés et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Le rapprochement de domicile n'est pas un motif prioritaire statutaire même si l'on peut le regretter compte tenu des situations de plus en plus nombreuses de collègues affectés à la sortie des IRA à des heures de routes de chez eux et n'ayant pas les moyens financiers de payer un double loyer.

A cette fameuse « règle des 2 ans » dans l'intérêt du service que l'on nous oppose, en dépit du fait qu'elle ne s'applique pas à tous, même sans motif prioritaire comme en témoignent encore des exemples très récents, nous opposons l'intérêt y compris pour le service de permettre aux AAAS comme à tout individu de mener une vie familiale normale. Comment imaginer qu'un fonctionnaire endetté à cause d'un double loyer ou de frais de transport exorbitants puisse s'épanouir et être motivé dans son travail si la principale source de ses préoccupations est de savoir comment va-t-il tenir le coup pendant encore deux ans après cette année d'IRA particulièrement difficile.

Certains divorcent, des familles explosent, d'autres dépriment et sont en arrêt de travail, mais de plus en plus comprennent que la Loi mobilité leur permet de partir ailleurs, par la voie du détachement pour leur plus grand bonheur mais aussi pour le plus grand intérêt du service des administrations d'accueil !

Où est donc « l'intérêt du service » ? Il est nul. Nous avons pu constater de même que des DIRECCTE commençaient à intégrer cette évidence en assortissant leurs avis défavorable compte tenu de l'absence de deux ans d'ancienneté de réserves « positive » pour les collègues concernées. La négociation doit en conséquence se faire dans les services, l'administration centrale ayant fortement tendance, pour ce qui concerne les mutations comme dans d'autres domaines, à suivre aveuglément les avis des chefs de service déconcentrés.

Dans la mesure où les IT ont vocation aussi à occuper des postes « emploi » même si ces postes, d'une manière générale ne semblent pas les intéresser comme ils le déclarent eux-mêmes, il convient en conséquence, nous semble-t-il, d'accepter que certains d'entre eux puissent occuper certains postes « emploi » sur motif prioritaire et sur rapprochement de domicile à condition que ces motifs soient totalement transparents.

Il semble que les IT formulent la même demande que nous. Nous souhaitons et revendiquons que cette gestion étanche des deux corps cesse et que les représentants des uns et des autres puissent en toute transparence s'assurer que les règles précitées et l'équité sont respectés.



La dagemo a encore de gros progrès à faire : surtout en n'obérant pas que les corps communs, du A au C, travaillent aussi pour le secteur « travail et que leur gestion est tout aussi « noble » que celle des corps de l'inspection du travail. Il est temps que le dagemo s'intéresse à l'ensemble de ses agents en S/D comme en AC.

Les plafonds d'emploi restreints nous conduisent enfin à constater une nouvelle fois que la mobilité pourtant favorisée par la loi, est contrainte par le budget.

« Cent fois sur le métier remettre l'ouvrage »

Merci à Boileau de nous rappeler cette maxime, qui sied tellement à notre administration.

Qu'importe, avec constance et vigilance, l'UNSA se doit défendre nos collègues en listant certes les mêmes questions tant que nous n'aurons pas des réponses satisfaisantes et cohérentes de votre part.

L'UNSA réclame, une fois de plus, avec détermination, que les métiers administratifs trouvent leur place et renforcent ainsi par leur technicité propre nos structures ministérielles au niveau des DIRECCTE, des DDI et des ARS au même titre que l'inspection du travail et des IASS sans que les uns lèsent les autres mais au contraire aient chacun un déroulement de carrière en progression et ne connaissent pas un "déclassement programmé" avec les chantiers ouverts par la FP, induits de la RGPP et de la REATE.

Alors, l'UNSA se pose la question un peu provocante de savoir quel profil souhaite le gouvernement à l'égard de ses cadres pour une administration républicaine, efficace et égalitaire : des véritables managers responsables de leur projet ou des hypocrites laudateurs « incolores » de leur ligne hiérarchique ?

Ces réformes structurelles de la Fonction Publique ne devraient pas oublier que l'administration, encore publique, est un instrument financé par les contribuables, au moyen duquel l'Etat exerce ses prérogatives de souveraineté et cherche à remplir ses objectifs, même s'il lui arrive d'assumer des activités comparables à celles des entreprises.

A l'heure éventuelle des bilans, gardons en mémoire ce que disait déjà en 1548 dans son *Discours de la servitude volontaire* écrit à l'âge de 18 ans, Etienne de la Boétie :

« Le pouvoir ne s'impose que du seul consentement de ceux sur lesquels il s'exerce. »

Je vous remercie de votre attention.